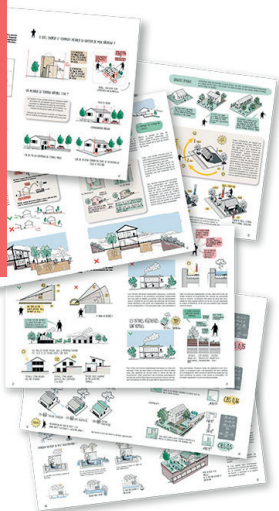
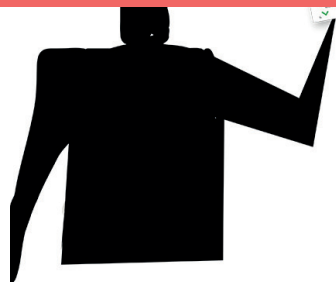


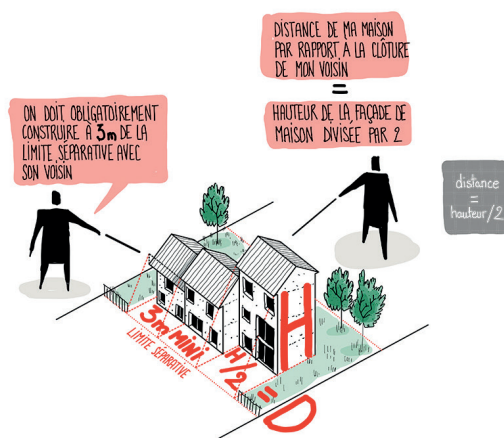
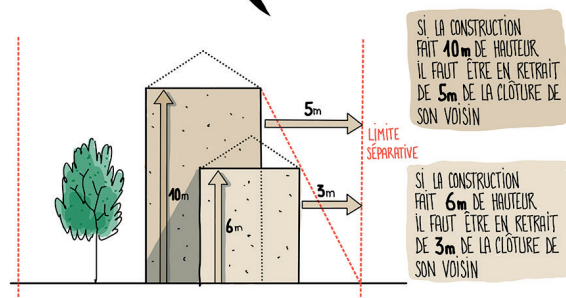
RENFORCER LES TERRITOIRES : PERMETTRE UN DÉVELOPPEMENT MIEUX ÉQUILBRÉ



LE GUIDE CONTIENT UNE DIZAINE DE FICHES THÉMATIQUES, ET CROISE POUR CHACUNE D'ELLES LES DIFFÉRENTS ARTICLES DU RÈGLEMENT.



LE DOCUMENT DE VULGARISATION PERMET À LA FOIS D'EXPLIQUER LES RÈGLES DU PLU ...



Renforcer le conseil, l'ingénierie territoriale et la médiation

Proposition

- Mobiliser 30 000 architectes qui maillent le territoire pour lancer un dispositif « 1 maire, 1 architecte »

Ils l'ont fait

Le PLUi pour tous, illustration des règles d'urbanisme à Billom communauté (Puy-de-Dôme)

Lieu

Billom communauté (25 communes), 25 000 habitants

Mission

Elaboration d'un ouvrage de valorisation et de diffusion des règles d'urbanisme

Maîtrise d'ouvrage

Billom communauté

Maîtrise d'œuvre

Atelier de Montrottier, Loïc Parmentier & Associés (mandataire)

Coût de la mission

26 500 € HT (hors impression du document)

Année

2021-2022



Cette démarche d'élaboration, de valorisation et de diffusion des documents d'urbanisme est exemplaire. Les objectifs visés sont :

- ➔ **Recourir à l'expertise des concepteurs** pour élaborer des documents d'urbanisme cohérents à l'échelle d'une communauté de communes
- ➔ **Mettre en place un PLUi** intégrant les enjeux d'habitats, de préservation du patrimoine et de transition écologique
- ➔ **Lancer une consultation** pour retenir des prestataires capables de réaliser, sous forme de marché à bons de commande, des missions de conseil en architecture, urbanisme et paysage :
 - **Elaborer un cahier de recommandations architecturales et paysagères illustré** vulgarisant les règles du PLU
 - **Financer un conseil architectural et paysager direct** auprès des porteurs de projets

Description

Billom Communauté a fait le choix de réaliser sur son territoire un **Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), valant PLU-Habitat**, outil de planification et d'aménagement permettant de définir un projet de territoire cohérent et équilibré à l'échelle des 25 communes. Cet outil intègre aussi pleinement les enjeux relatifs au climat, aux ressources et à la qualité de vie.

Afin de rendre plus accessibles à tous ces nouvelles règles d'urbanisme, Billom communauté a souhaité créer un **outil de vulgarisation** permettant de favoriser la compréhension des enjeux de préservation des patrimoines et des paysages sur le territoire, mais aussi la qualité des futurs projets de construction, réhabilitation et aménagements urbains.

Après consultation, ce sont les cabinets d'architecture Atelier de Montrotier et Atelier Capitaine qui ont été recrutés pour réaliser cette mission. La première mission consiste en la rédaction d'un **cahier de recommandations architecturales et paysagères** comprenant des fiches thématiques et outils pédagogiques illustrés. A la suite de ce travail, une deuxième mission a débuté avec la **mise en place d'un conseil architectural et paysager direct auprès des porteurs de projets**, financée par la communauté de communes.

Cette mission de vulgarisation est subventionnée à hauteur de 32 % par le Département au titre du Contrat territorial de développement durable.

Retrouver le Guide

[PLUi pour tous, illustration des règles d'urbanisme à Billom Communauté](http://www.billomcommunaute.fr) disponible sur le site internet de Billom communauté : www.billomcommunaute.fr

OÙ MESURER LE TERRAIN NATUREL (TN) ?

